

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 Août 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 août 2021 à 18H30, ouvert sous la présidence de Monsieur Jean SARRET le Maire.
Présents : Denis DELOGU, Gérard MICHEL, Patrick ESPITALIER, Serge GAILLARD, Sandra POTIN, Marc TOURNIAIRE Jean SARRET

Absents : Jullien MAGALLON, Marie-Elisabeth GAUDIN

Procuration : Céline LAMBERT donne procuration à Denis DELOGU

Yann BRIAT Donne procuration à Marc TOURNIAIRE

Secrétaire de Séance : Marc TOURNIAIRE

Convocation du 30 juillet 2021

Ordre du jour :

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité des membres présents

1-DM Budget commune Redevance pollution domestique 2020

2-Travaux nouvelle classe école – socle numérique

3-Travaux stade municipal : jeux, circuit vélo, remise en état du stade

4-Adhésion au service hygiène et sécurité du Centre de Gestion

5-Adhésion établissement pour vérification bâtiments communaux.

6-Offre téléphonie et sauvegarde des données informatiques

7-Tarif location stade municipal

Questions diverses

Validation du compte rendu du dernier conseil municipal du 3 juin 2021.

Le conseil commence par le point 6

6- En présence de Monsieur Nicolas FARNAUD de l'entreprise REX ROTARY qui nous présente son offre de téléphonie et de sauvegarde.

a-Sauvegarde : le MAIRE propose aux conseillers municipaux de sécuriser les données informatiques par La location d'un matériel RexBackUp 1 TO qui permet une sauvegarde professionnelle donc fiable qui répond à de nombreux critères pour garantir à la fois la disponibilité des ressources et des informations, l'intégrité des données, leur confidentialité & la traçabilité des accès aux informations.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte la proposition de l'entreprise REX ROTARY pour un montant de 81 euros H.T. /mois.
- Autorise le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

b- Téléphonie Le MAIRE propose aux conseillers municipaux de revoir la téléphonie Mairie et Ecole.

1 lien VDSL Pro 50 Mo pour les Data + VOIP (téléphonie) avec son routeur ; 1 lien data 4G de 10 Go pour la Backup avec son Routeur ; 1 x Standard téléphonique CENTREX PRO T53 (offre Pro VOIP illimité) ; 2 x Téléphones sans-fil CENTREX W60P ; 1 x Onduleur 650 VA/400 W + Switch POE 5 ports ; 3 x Portabilités de numéro fixe. Cette offre comprend : Frais de mise en service téléphonie, messagerie professionnel d'accueil, 6 messages enregistré par un studio (3 messages pour la mairie et 3 autres pour l'école comprenant le pré-décroché, le message d'attente et le message de fermeture, 1 x Menu vocal .Dans ma proposition il est compris l'installation + frais d'accès, la garantie des matériels ainsi que la maintenance pendant 5 ans.

Les communications sont en illimités vers les fixes et les mobiles partout en France. Montant : 407.40 euros H.T. /trimestre. Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte la proposition de l'entreprise REX ROTARY pour un montant de 407.40 euros H.T. /trimestre.
- Autorise le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

1- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits sont insuffisants au chapitre 014 article 7068129 Afin de pouvoir régler la redevance pour modernisation des réseaux de collecte à l'Agence de l'eau il convient de faire un virement de crédits du chapitre 011 vers le chapitre 014. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents : Décide le virement des crédits suivants sur le budget de la commune de l'exercice 2021 : **Crédit à réduire** : Chapitre 011 Charges à caractère général Article 615231 Voiries Pour un montant de 5 000.00 euros. **Crédit à ouvrir** : Chapitre 014 Atténuation de produits Article 7068129 Reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte Pour un montant de 5 000.00 euros.

2-

- Travaux nouvelle classe : Suite à la notification d'ouverture d'une nouvelle salle de classe à la rentrée 2021 (hausse des effectifs dans la RPI de l'Avance (Avançon, St Etienne le laus et Valscres)

Une salle du rez de chaussée du bâtiment communal doit être rénovée pour accueillir au mieux les enfants et l'enseignant à la rentrée 2021. Monsieur le Maire détaille les travaux de rénovation à entreprendre :

Il s'agit de travaux d'isolation et de réalisation d'un faux plafond, peinture des murs et des menuiseries, pose de sol en PVC, pose de chauffages rayonnants et éclairages.

Il présente les devis reçus et proposés pour les travaux de peinture, plafond, mur et sol :

- entreprise ORIGLIO TRAVAUX pour un montant H.T. de 14 798.00 euros (plafond, murs, sol, faïence lavabo, menuiseries) et par

- l'entreprise MARANGOTTO PEINTURE d'un montant H.T. de 11 344.00 euros (plafond, murs sols)
Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents le devis de ORIGLIO TRAVAUX pour un montant de 14 798.00 euros H.T.

Il présente le devis de l'entreprise GUIRAMAND Gilles Electricité Générale, le seul devis reçu et proposé pour un montant de 6 030.53 euros H.T.

Après délibération le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise GUIRAMAND Gilles Electricité générale pour un montant de 6 030.53 euros H.T.

Il présente le devis de l'entreprise EURL E.N.V ROUGON, le seul devis reçu et proposé, pour un montant de 1 065.00 euros H.T. pour des travaux de reprise de lavabo.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise EURL E.N.V ROUGON pour un montant de 1 065.00 euros H.T. et Autorise le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

- Socle numérique école : Monsieur le Maire dit qu'une subvention a été demandé au Ministère de l'Education Nationale pour un socle numérique de base : 1 PC Portable , 1 VPI Tableau numérique et pose VPI, E.N.T Pro NOT Primaire. Plan de relance et de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Il présente le devis de l'entreprise FRED INFO SERVICES pour un montant de 3320.00 euros H.T. et le devis de l'entreprise LAGARDE DEPANNAGE INFORMATIQUE pour un montant de 3 085.23 euros H.T. et le devis de l'entreprise NOETIC SARL pour un montant de 2539.09 euros H.T.

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents le devis de l'entreprise LAGARDE DEPANNAGE INFORMATIQUE pour un montant de 3 085.23 euros H.T. comprenant un vidéo projecteur, 1 PC Portable, un antivirus et l'installation du système d'exploitation, un tableau blanc et le dépannage .

Il faudra rajouter le logiciel PRONOTE pour un montant de 291.45 euros H.T.

Il présente le devis de GUIRAMAND GILLES ELECTRICITE GENERALE, le seul devis reçu et proposé pour un montant de 591.55 euros H.T.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents le devis de l'entreprise GUIRAMAND GILLES ELECTRICITE GENERALE pour un montant de 591.55 euros H.T. et le logiciel PRONOTE pour un montant de 291.45 euros H.T. et Autorise le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

3- Monsieur le Maire souhaite aménager le stade municipal en créant un circuit de vélo cross après remise en état du stade.

1ère phase : Entretien et remise en état du stade : dérasement en bord de stade, reprofilage et évacuation des matériaux pierreux puis fourniture et régalage de sable.

2ème phase : Création d'un circuit de vélo cross : Implantation des bosses, mise en place de terre de remblais compactés selon le plan y compris les talutage au godet orientable.

Monsieur le Maire a sollicité l'Etat et la Région pour des subventions.

Il présente les devis pour l'Entretien et la remise en état du stade municipal ainsi que la création d'un circuit vélo cross :

- de l'entreprise AMCV sarl ALPES MACONNERIE CONSTRUCTION VANCOISE pour un montant H.T. de 15 661.00 Euros,

-de l'entreprise REM'NOV pour un montant H.T. de 13 878.00 Euros,

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents le devis de l'entreprise AMCV. Et autorise le maire à signer les pièces afférentes au dossier.

4- L'article 2-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, impose aux collectivités territoriales et établissements publics de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes propose une mission permettant de soutenir la collectivité/établissement dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents.

Cette assistance consiste, dans le cadre d'un conventionnement en :

- un accompagnement par l'intervention d'un préventeur pour des expertises et du conseil en prévention « mission expertise et conseil en prévention »
- des missions d'ACFI (Agent chargé des fonctions d'inspection) constituant des Missions de base de la convention générale cadre et les missions optionnelles suivantes :

Mission A : mission « accompagnement dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels, dans l'élaboration du document unique et pour sa mise à jour ». Mission B : mission « assistant de prévention » ou « conseiller de prévention ». Mission C : formations et sensibilisation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal décide : Le CDG 05 assurera les missions permettant d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques

professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents par l'intermédiaire d'un conventionnement ; M le Maire est autorisé à signer la convention la convention d'adhésion au service Hygiène et Sécurité du CDG 05, telle que jointe en annexe ; Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

5- Le Maire présente le devis du bureau de contrôle Bureau Véritas pour la vérification des installations électriques de la cantine, la classe ex salle polyvalente, l'école classe, l'église, la salle du conseil, le secrétariat de mairie, le stade, la nouvelle salle polyvalente. Les conseillers demandent un complément d'informations

7- Tarif stade municipal locations : Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de réviser les tarifs de location des bâtiments communaux. Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents fixe les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2021 : 50 euros pour la location du local à la journée ; 80 euros pour la location du local le weekend ; 500 euros de caution sera demandé pour le cas où des dégradations seraient survenus lors de la location et sera restituée après l'état des lieux en fin de location.

La séance se termine à 20h30.

Le Maire
Jean SARRET



